



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 mars 2024

Responsable de service :
Marie GARDIENNET

DÉLIBÉRATION N° 11

Sous la présidence de M. Camille LAGRANGE,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Héléne RATA, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Héléne de SAINT DO donne procuration à Mme Héléne RATA

Absent : M. le Maire

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	21/03/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

11. Vote du Compte Administratif : Budget annexe Photovoltaïque

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération adoptant le budget primitif annexe photovoltaïque,

Considérant l'avis la commission des Affaires Générales & Moyens Généraux du 5 mars 2024,

Considérant que les résultats de fin d'exercice s'établissent comme suit :

Fonctionnement	Réalisation	Investissement	Réalisation
Dépense	9 860,02 €	Dépense	9 860,00 €
Recette	53 778,89 €	Recette	39 439,97 €
Excédent	43 918,87 €	Excédent	29 579,97 €
Déficit		Déficit	

Considérant la présentation brève et synthétique opérée en séance,

Considérant que la maquette officielle du compte administratif est annexée à la note de synthèse et qu'elle sera annexée à la délibération,

Considérant que le candidat, M. Camille LAGRANGE, élu par l'assemblée délibérante pour présider la séance le temps du vote d'adoption des comptes administratifs, propose de procéder au vote,

Considérant que conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, le maire ne doit pas être comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 20 voix POUR,

- 8 abstentions :

(Mme Hélène RATA (+ pouvoir Mme Hélène de SAINT DO), M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)

Adopte le Compte Administratif 2023 du budget annexe photovoltaïque.

Annexe 18 : Maquette officielle

Pour extrait conforme,

Camille LAGRANGE
Président de séance



Pierre CUCHET
Secrétaire de séance